



Commission d'examen des plaintes
concernant la police militaire
du Canada

Military Police
Complaints Commission
of Canada

Commission d'**examen des plaintes**
concernant la police militaire du
Canada

2023-2024

Plan ministériel

L'honorable Anita Anand
Ministre de la Défense nationale

Canada 

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada, 2023.

N° du catalogue : DP2-6F-PDF

ISSN 2371-7084

Table des matières

Message de la présidente	1
Aperçu de nos plans.....	3
Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus.....	5
Services internes : résultats prévus.....	11
Dépenses et ressources humaines prévues	13
Dépenses prévues.....	13
Ressources humaines prévues.....	15
Budget des dépenses par crédit voté.....	15
État des résultats condensé prospectif	15
Renseignements ministériels	17
Profil organisationnel	17
Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités	17
Contexte opérationnel.....	17
Cadre de présentation de rapports	18
Renseignements connexes sur le répertoire des programmes	19
Tableaux de renseignements supplémentaires	19
Dépenses fiscales fédérales	19
Coordonnées de l'organisation.....	19
Annexe : définitions.....	21
Notes en fin d'ouvrage	25

Message de la présidente

À titre de nouvelle présidente, je suis heureuse de présenter le Plan ministériel de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada (CPPM) pour 2023-2024.

Le présent plan ministériel 2023-2024 vise à fournir aux parlementaires et aux Canadiens des renseignements sur les objectifs, les activités prévues et les résultats attendus de la CPPM au cours de la période visée, ainsi que sur les ressources financières et humaines prévues pour obtenir ces résultats.



La surveillance civile et indépendante de la police est essentielle pour promouvoir et maintenir la confiance des Canadiens dans leurs services de police. La CPPM est un organisme de surveillance civile, quasi-judiciaire, qui fonctionne sans lien de dépendance avec le gouvernement du Canada. La CPPM examine et étudie les plaintes concernant la conduite de la police militaire et enquête sur les allégations d'ingérence dans les enquêtes de la police militaire. Elle rend compte de ses conclusions et formule des recommandations directement à la direction de la police militaire et de la Défense nationale. En tant qu'institution fédérale, elle fait partie du portefeuille de la Défense à des fins de rapport.

La CPPM continuera d'exécuter et de faire progresser son mandat qui consiste à examiner et enquêter sur les plaintes concernant la conduite de la police militaire et à enquêter sur les allégations d'ingérence dans les enquêtes de la police militaire.

La CPPM continuera également de collaborer avec les parties prenantes afin de s'assurer que les recommandations de la troisième autorité d'examen indépendante de la *Loi sur la défense nationale* du 30 avril 2021, en ce qui concerne la surveillance de la police militaire, sont mises en œuvre en temps opportun. Depuis la création de la CPPM en 1999, on a assisté à un renforcement important des organismes indépendants de surveillance de la police au Canada. La CPPM n'a pas fait l'objet de réformes similaires; nous avons plutôt pris un retard considérable par rapport à la tendance nationale d'une surveillance civile plus robuste des services de police, surtout en ce qui concerne l'accès aux documents nécessaires à l'exécution de notre mandat.

Cet exercice financier marque la mise en œuvre du modèle de travail hybride commun pour la fonction publique fédérale annoncé par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) à la fin décembre 2022. La CPPM examinera son environnement de travail à la lumière de la récente annonce du SCT et intégrera les leçons apprises au cours du modèle de travail hybride de la CPPM mis en œuvre en septembre 2022. Au cours de cet exercice, la CPPM tiendra également

compte des suggestions et des préoccupations reçues des employés lors des séances d'engagement des employés.

Nous continuerons également à collaborer avec les organismes centraux, dans les limites de notre capacité en tant que micro-organisation, aux initiatives horizontales du SCT en matière de gestion des personnes et de services généraux. De plus, nous continuerons de nous engager auprès des Forces armées canadiennes par le biais du programme de sensibilisation renouvelé de la CPPM afin de nous assurer que notre mandat est bien compris par la police militaire, la communauté qu'elle sert et le grand public.

Enfin, les personnes employées par la CPPM sont sa plus grande ressource et nous continuerons à prioriser leur bien-être physique et mental. Nous continuerons de veiller à ce qu'elles travaillent dans un milieu de travail sain, sûr, accessible, diversifié et inclusif, exempt de harcèlement. Nous y parviendrons en respectant ces principes à toutes les étapes des processus décisionnels et en fournissant aux employés les outils et les ressources nécessaires pour qu'ils puissent s'aider et aider les autres.

Je suis impressionnée par le niveau de dévouement et de professionnalisme de l'équipe de la CPPM observé depuis que j'ai assumé le rôle de présidente le 3 janvier 2023. C'est un privilège pour moi de faire partie de cette équipe et j'ai hâte de faire progresser le travail de la CPPM au cours des cinq prochaines années.

Original signé par

M^e Tammy Tremblay, MSM, CD, LL.M
Présidente

Aperçu de nos plans

Amélioration de l'efficacité et de l'efficacité du processus de règlement des plaintes : La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada (CPPM) continue d'examiner les processus et les lignes directrices en matière d'enquête et tirer parti de la technologie afin d'accroître de façon continue la rapidité du règlement des plaintes ainsi que d'améliorer l'efficacité et l'équité du processus de traitement des plaintes.

Travailler avec les partenaires pour mettre en œuvre les recommandations de la troisième autorité d'examen indépendante de la *Loi sur la Défense nationale* concernant la surveillance de la police militaire : La CPPM continue de travailler avec ses parties prenantes pour s'assurer que les recommandations de la troisième autorité d'examen indépendante datée du 30 avril 2021, sont mises en œuvre en temps opportun afin de renforcer l'autorité de la CPPM et, en particulier, d'obtenir les renseignements pertinents nécessaires à l'exécution de son mandat.

Poursuivre le programme de sensibilisation de la CPPM : La CPPM continuera de diversifier son programme de sensibilisation et de collaborer avec le Grand Prévôt des Forces canadiennes (GPFC), les bases à la grandeur du Canada ainsi que l'École de la Police militaire des Forces canadiennes (EPMFC) et d'autres parties prenantes. Après avoir piloté un nouveau programme de sensibilisation virtuelle l'année dernière, nous continuerons à perfectionner et à améliorer nos présentations thématiques afin d'impliquer nos publics de manière plus significative sur les sujets qui leur sont plus pertinents, sur la base des leçons apprises l'année dernière. En outre, nous prévoyons un retour à une présence en personne dans les cas où cela est le plus efficace, y compris certains cours à l'EPMFC cette année.

S'adapter à l'avenir du travail : Pendant la pandémie, le personnel de la CPPM a été très productif et a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et de résilience face au changement. Alors que l'administration publique centrale s'oriente vers un travail hybride commun en 2023, la CPPM continuera à assurer l'avancement de l'avenir du travail et permettra à tous les services et programmes de passer aux services numériques. La CPPM collaborera également avec les initiatives centrales pour améliorer la cybersécurité des petits ministères et organismes en termes de réseau, de sécurité et de services numériques.

Continuer de promouvoir le bien-être mental et physique en milieu de travail : La CPPM poursuivra ses efforts pour maintenir une norme d'excellence organisationnelle ainsi que la santé mentale et le bien-être des employés, et continuera à investir dans nos plus grandes ressources, à savoir notre personnel, afin d'assurer une main-d'œuvre saine.

La diversité, l'inclusion et l'accessibilité sont la force de la CPPM : La CPPM maintiendra une main-d'œuvre bien équipée, inclusive et diversifiée afin d'offrir un niveau de service élevé dans les deux langues officielles pour réaliser le mandat de la CPPM. En tant que

micro-organisation, notre petite taille nous permet d'engager chaque employé sur des questions clés telles que l'antiracisme, l'équité, l'accessibilité, la réconciliation, l'inclusion et la santé mentale.

Pour obtenir plus amples renseignements sur les plans de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada, consultez la section « Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus » du présent plan.

Responsabilités essentielles : résultats et ressources prévus

Cette section contient des renseignements sur les ressources et les résultats prévus du Ministère pour chacune de ses responsabilités essentielles. Elle contient également des renseignements sur les principaux risques liés à l'atteinte de ces résultats.

Surveillance civile indépendante de la police militaire

Description

Promeut et assure les plus hautes normes de conduite de la Police militaire dans le cadre des fonctions policières, et dissuade toute ingérence dans les enquêtes de la Police militaire, grâce à des examens, des enquêtes et des audiences indépendants et impartiaux qui lui permettent de formuler des conclusions et des recommandations solides.

Faits saillants de la planification

Au cours de l'année financière 2023-2024, la CPPM s'engage à faire ce qui suit :

- **Renforcer le processus du traitement des plaintes** : La CPPM continuera de travailler avec le Grand Prévôt des Forces canadiennes (GPFC), le commandant adjoint du Groupe de la Police militaire des Forces canadiennes (Gp PM FC) et d'autres hauts dirigeants de la Défense afin de favoriser un milieu propice à l'acceptation et à la mise en œuvre de ses recommandations. Ce travail comprend la réunion annuelle de la CPPM et du GPFC pour discuter des questions générales (c.-à-d. : les questions de divulgation) et des processus, des conversations continues au niveau opérationnel pour résoudre les questions propres aux dossiers ainsi que le Programme de sensibilisation. Ces réunions permettent à la police militaire, à sa chaîne de commandement et à la CPPM de maintenir une compréhension mutuelle de leurs rôles respectifs, de leur mandat et des questions pertinentes;
- **Renforcer la capacité d'examen et d'enquête de la CPPM** : La CPPM continuera de perfectionner et d'améliorer la planification et la réalisation de ses enquêtes, en mettant particulièrement l'accent sur l'utilisation de la technologie pour améliorer la rapidité d'exécution et s'assurer que les ressources consacrées à un dossier correspondent à sa complexité. La CPPM maintiendra son bassin d'enquêteurs et mettra l'accent sur les principes de diversité et de compétences afin de s'assurer que nous disposons de l'expertise nécessaire pour enquêter en temps opportun sur un large éventail de plaintes, y compris celles qui comportent des allégations d'agression sexuelle;
- **Améliorer la collaboration avec les parties prenantes** : La CPPM continuera de collaborer avec le GPFC, le bureau du juge avocat général (JAG), le ministère de la Défense nationale (MDN) et le ministère de la Justice à la mise en œuvre des recommandations de la troisième autorité d'examen indépendante de la *Loi sur la Défense nationale*, concernant le mandat de la CPPM. Cela comprend des mises à jour de la *Loi sur la Défense nationale* et des règlements connexes afin d'accroître la capacité de la CPPM d'accéder aux renseignements

nécessaires pour s’acquitter de son mandat de façon efficiente et efficace. Ces changements appuieraient également l’inscription de la CPPM à l’annexe des entités désignées en vertu de la *Loi sur la preuve au Canada*, ce qui permettrait à la CPPM de recevoir des documents contenant des renseignements de nature délicate relatifs aux affaires internationales ou à la défense ou à la sécurité nationales sans avoir à amorcer des procédures lourdes et fastidieuses devant la Cour fédérale; et

- **Accroître la sensibilisation au mandat de la CPPM** : La CPPM poursuivra son Programme de sensibilisation afin de mieux faire connaître son mandat et ses activités dans les deux langues officielles et de répondre aux questions et aux préoccupations concernant le processus de traitement des plaintes afin d’accroître la transparence et la responsabilité de ce processus. Après avoir piloté un nouveau programme de sensibilisation virtuel au cours du dernier exercice, nous continuerons de perfectionner et d’améliorer nos présentations thématiques afin d’engager nos publics de façon plus significative sur les sujets qui leur sont le plus pertinents, en nous fondant sur les leçons apprises de l’an dernier. Nous prévoyons également un retour à une présence en personne à l’ÉPMFC.

Analyse comparative entre les sexes plus

Au cours de cette année fiscale, la CPPM prévoit de mettre en œuvre des procédures administratives et des systèmes permettant la collecte et l’analyse de facteurs désagrégés identifiés de l’ACS Plus. La collecte et l’analyse de ces facteurs désagrégés permettront à la CPPM de rendre compte publiquement d’un large éventail de données et d’améliorer la responsabilité et la transparence. De plus, la CPPM poursuivra ses efforts pour respecter son engagement envers l’ACS Plus en mettant en œuvre le plan décrit dans sa stratégie triennale de l’ACS Plus.

Programme de développement durable à l’horizon 2030 et objectifs de développement durable des Nations Unies (NU)

En août 2022, la CPPM s’est engagée à contribuer à la réalisation des priorités, des objectifs et des cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable. En 2023, la CPPM jouera son rôle dans la mise en œuvre d’une approche et d’actions à l’échelle du gouvernement pour réaliser l’obligation d’écologisation du gouvernement comme indiqué dans la stratégie fédérale de développement durable 2022-2026.

Innovation

En 2023-2024, la CPPM continuera à mener à bien la transformation numérique en mettant à niveau les processus, l’infrastructure et les outils pour optimiser la prestation de services et l’accessibilité, et promouvoir la mobilité des employés. Cela comprendra la mise en œuvre d’activités visant à migrer les systèmes informatiques de la CPPM vers Microsoft 365 pour tirer parti des changements afin d’améliorer l’expérience des utilisateurs.

Résultats prévus pour la surveillance civile indépendante de la police militaire

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle de la surveillance civile indépendante de la police militaire, les résultats prévus, les indicateurs de résultats, les cibles et les dates cibles pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les résultats réels des trois derniers exercices pour lesquels des résultats réels sont disponibles.

Résultat ministériel	Indicateur de résultat ministériel	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultat réel 2019-2020	Résultat réel 2020-2021	Résultat réel 2021-2022
Les rapports finaux présentent des recommandations et des résultats judiciaires, et ils sont communiqués en temps opportun.	Pourcentage de recommandations résultant des enquêtes menées sur des plaintes liées à la conduite ou à l'ingérence est accepté par l'autorité responsable du ministère de la Défense nationale (habituellement le Grand Prévôt des Forces canadiennes).	70 %	31 mars 2023	100 %	100 %	73 % ¹
	Pourcentage de décisions finales qui ne sont pas annulées à la suite d'un contrôle judiciaire.	70 %	31 mars 2023	100 %	100 %	100 %
	Pourcentage des conclusions et recommandations formulées dans les 18 mois suivant une affaire n'étant pas d'intérêt public où la preuve a essentiellement été communiquée jusqu'à la délivrance du rapport provisoire. On admet que cet indicateur peut ne pas s'appliquer dans certaines causes d'une complexité exceptionnelles.	70 %	31 mars 2023	97 %	90 %	83 %

¹ Au moment de la préparation de ces statistiques, la CPPM attend toujours une réponse de la Ministre de la Défense nationale concernant quatre recommandations formulées.

Les demandes d'information concernant des dossiers relatifs à des plaintes sont traitées en temps opportun.	Pourcentage des demandes d'information auxquelles on donne une réponse initiale dans les 48 heures.	95 %	31 mars 2023	97 %	95 %	95 %
La police militaire et le public ont accès à des informations à jour sur les questions traitées par la CPPM.	Mises à jour trimestrielles du site Web contenant les conclusions et les recommandations de la CPPM, au moyen d'un résumé des affaires et des rapports finaux de la CPPM dans le cas des affaires d'intérêt public.	4	31 mars 2023	4	4	5
	Nombre d'activités ou de présentations de sensibilisation tenues au sujet du mandat, des rôles et des responsabilités de la CPPM.	6	31 mars 2023	7	7	22
	Pourcentage de présentations à des parties prenantes ou à des groupes cibles qui ont été accueillies favorablement.	70 %	31 mars 2023	100 %	100 %	100 %

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱ.

Dépenses budgétaires prévues pour la surveillance civile indépendante de la police militaire

Le tableau ci-dessous présente, pour la responsabilité essentielle de la surveillance civile indépendante de la police militaire, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires, 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
2 872 005	2 872 005	2 910 265	2 910 265

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱ.

Ressources humaines prévues pour la surveillance civile indépendante de la police militaire

Le tableau ci-dessous présente, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour s'acquitter de cette responsabilité essentielle pour l'exercice 2023-2024 et les deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
17	17	17

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au répertoire des programmes de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)ⁱⁱⁱ.

Services internes : résultats prévus

Description

Les services internes sont les services fournis au sein d'un ministère afin qu'il puisse respecter ses obligations et exécuter ses programmes. Les dix catégories de services internes sont les suivantes :

- services de gestion et de surveillance;
- services des communications;
- services juridiques; *
- services de gestion des ressources humaines;
- services de gestion des finances;
- services de gestion de l'information;
- services de technologie de l'information;
- services de gestion des biens immobiliers;
- services de gestion du matériel;
- services de gestion des acquisitions.

*À la CPPM, étant donné son mandat d'agence de surveillance quasi judiciaire, les services juridiques font partie intégrante de la réalisation de notre mandat principal et donc inclus le Programme de surveillance civile indépendante.

Faits saillants de la planification

Au cours de l'année financière 2023-2024, la CPPM s'engage à faire ce qui suit :

- **Mettre en œuvre le plan d'accessibilité ministériel 2023-2025** : Pour atteindre cet objectif gouvernemental, la CPPM identifiera, supprimera et préviendra les obstacles de manière proactive. Les actions identifiées permettront d'éliminer et de prévenir des obstacles identifiés. Ces actions auront un impact direct sur l'augmentation d'une culture d'inclusion qui attire l'attention sur l'accessibilité à la CPPM;
- **Continuer d'engager la réponse de la CPPM à l'Appel à l'action sur l'antiracisme, l'équité et l'inclusion** lancé par le greffier intérimaire du Conseil privé et secrétaire du Cabinet, afin de prendre des mesures pratiques pour réaliser un changement systémique. La CPPM travaillera également en étroite collaboration avec Services partagés Canada pour s'assurer que les fonctionnaires ont accès aux systèmes et aux outils de travail dont ils ont besoin dans la langue officielle de leur choix;
- **Poursuivre l'évaluation de l'efficacité de la conception et de l'efficacité opérationnelle de ses contrôles internes** et mettre en place la deuxième année des plans d'action de la direction afin de saisir les occasions d'amélioration identifiées dans l'évaluation des risques et la vérification de la CPPM;
- **Réaliser une évaluation des menaces et des risques (EMR) sur l'infrastructure de la technologie de l'information (TI)** et les principaux services fonctionnant sur cette

infrastructure, et élaborer un rapport final d'EMR mettant en évidence les principaux processus et résultats.

Planification de l'attribution des marchés aux entreprises autochtones

En août 2021, le gouvernement du Canada a annoncé des mesures visant à renouveler et à renforcer ses relations économiques avec les peuples autochtones en augmentant les opportunités pour les entreprises autochtones. Les ministères seront mis en place progressivement sur trois ans. Étant donné que la CPPM fait partie de la phase 3 (avril 2024), au cours de l'année fiscale 2023-2024, la CPPM commencera à évaluer les premières possibilités de participation des entreprises autochtones en :

- Évaluant les activités d'approvisionnement pour une participation autochtone potentielle afin de contribuer progressivement à atteindre l'objectif de 5 % de la valeur des contrats du gouvernement fédéral attribués à des entreprises gérées et dirigées par des peuples autochtones; et
- Offrant rapidement aux entreprises autochtones la possibilité de soumettre des offres et revoir nos processus avec les parties prenantes afin d'identifier les obstacles pour les entreprises autochtones.

Dépenses budgétaires prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présent, pour les services internes, les dépenses budgétaires pour l'exercice 2023-2024 ainsi que les dépenses prévues pour cet exercice et les deux exercices suivants.

Dépenses budgétaires, 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
1 978 437	1 978 437	1 940 177	1 940 177

Ressources humaines prévues pour les services internes

Le tableau ci-dessous présent, en équivalents temps plein, les ressources humaines dont le ministère aura besoin pour fournir ses services internes au cours de l'exercice 2023-2024 et des deux exercices suivants.

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2023-2024	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2024-2025	Nombre d'équivalents temps plein prévus 2025-2026
14	14	14

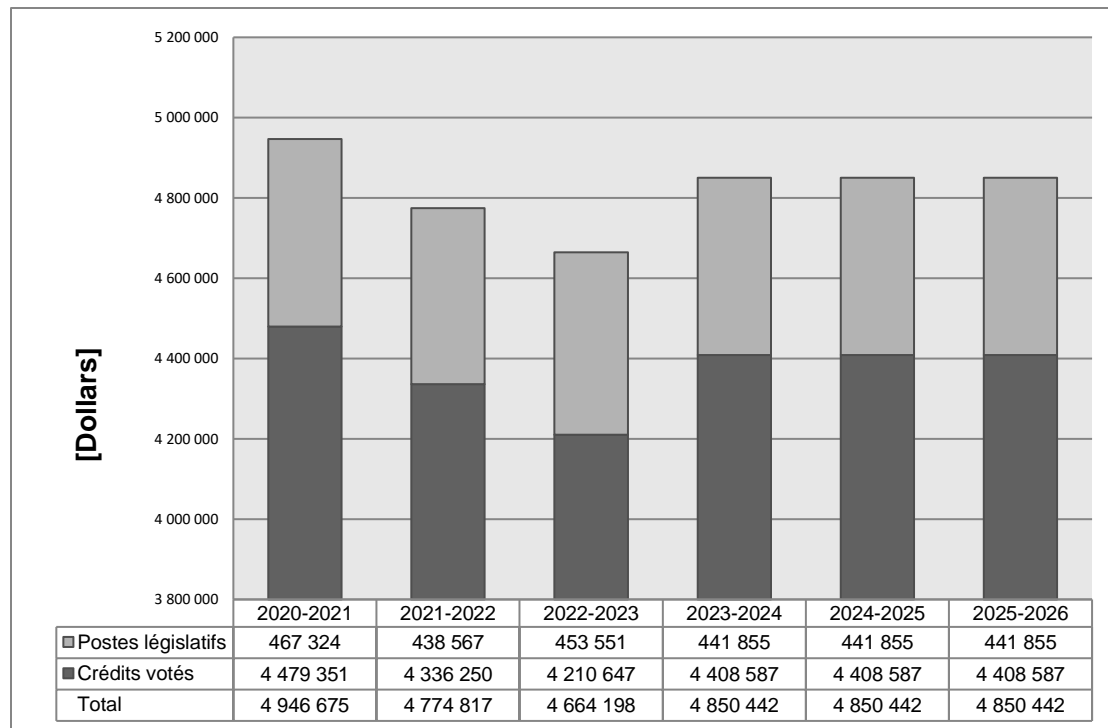
Dépenses et ressources humaines prévues

Cette section donne un aperçu des dépenses et des ressources humaines du ministère prévues pour les trois prochains exercices et compare les dépenses prévues pour l'exercice 2023-2024 avec les dépenses réelles pour l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Dépenses prévues

Dépenses ministérielles de 2020-2021 à 2025-2026

Le graphique ci-dessous présente les dépenses prévues (votées et législatives) au fil du temps.



En 2017-2018, une affectation bloquée a été mise en place en utilisant la déchéance des dépenses de personnel (salaire) excédant le montant de report alloué, tel qu'approuvé par le Secrétariat du Conseil du Trésor, à la suite du gel des salaires. L'allocation salariale supplémentaire de 300 000 \$ plus le régime d'avantages sociaux associé a été étalé sur cinq ans jusqu'en 2022-2023. En 2023-24, nous revenons à notre dotation ordinaire, ce qui s'accompagne également d'une baisse de notre financement statutaire lié au régime d'avantages sociaux des employés.

Sommaire de la planification budgétaire pour les responsabilités essentielles et les services internes (en dollars)

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les dépenses pour chaque responsabilité essentielle de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada et pour ses services internes pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

Responsabilités essentielles et services internes	Dépenses réelles 2020-2021	Dépenses réelles 2021-2022	Prévisions des dépenses 2022-2023	Dépenses budgétaires 2023-2024 (inscrites au budget principal des dépenses)	Dépenses prévues 2023-2024	Dépenses prévues 2024-2025	Dépenses prévues 2025-2026
Surveillance civile indépendante de la police militaire	2 880 699	2 815 122	2 634 717	2 872 005	2 872 005	2 910 265	2 910 265
Total partiel	2 880 699	2 815 122	2 634 717	2 872 005	2 872 005	2 910 265	2 910 265
Services internes	2 065 976	1 959 695	2 029 481	1 978 437	1 978 437	1 940 177	1 940 177
Total	4 946 675	4 774 817	4 664 198	4 850 442	4 850 442	4 850 442	4 850 442

Les dépenses prévues par la CPPM pour 2023-2024 sont basées sur son budget principal anticipé de 4,85 millions de dollars. Ce montant est conforme à notre Mise à jour annuelle du niveau de référence (MJANR) jusqu'en 2025-2026.

Les prévisions pour 2022-2023 sont nettement inférieures car nous prévoyons un excédent supérieur à la normale en raison de postes clés vacants, y compris les nominations en attente du gouverneur en conseil tout au long de l'année. Nous prévoyons une augmentation de nos dépenses salariales en 2023-2024.

En 2020-2021, nous avons enregistré des niveaux de dépenses plus élevés en raison d'un grand nombre de paiements rétroactifs dus à la signature de plusieurs conventions collectives, ce qui a entraîné des paiements rétroactifs.

Ressources humaines prévues

Le tableau ci-dessous présente des renseignements sur les ressources humaines, en équivalents temps plein (ETP), pour chaque responsabilité essentielle de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada et pour ses services internes pour 2023-2024 et les autres exercices pertinents.

Sommaire de la planification des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les services internes

Responsabilités essentielles et services internes	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2021-2022	Prévisions d'équivalents temps plein 2022-2023	Équivalents temps plein prévus 2023-2024	Équivalents temps plein prévus 2024-2025	Équivalents temps plein prévus 2025-2026
Surveillance civile indépendante de la police militaire	14	16	16	17	17	17
Total partiel	14	16	16	17	17	17
Services internes	15	14	14	14	14	14
Total	29	30	30	31	31	31

Le nombre d'ETP de la CPPM reste stable entre 29 et 31. Étant donné que notre budget reste stable, nous ne prévoyons pas de changements majeurs dans ce domaine.

Budget des dépenses par crédit voté

Des renseignements sur les crédits de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada sont accessibles dans le [Budget principal des dépenses 2023-2024](#)^{iv}.

État des résultats condensé prospectif

L'état des résultats condensé prospectif donne un aperçu des opérations de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada de 2022-2023 à 2023-2024.

Les montants des prévisions et les montants prévus dans le présent état des résultats ont été préparés selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les montants des prévisions et les montants prévus qui sont présentés dans d'autres sections du plan ministériel ont été établis selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Les montants peuvent donc différer.

Un état des résultats prospectifs plus détaillé et des notes afférentes, notamment un rapprochement des coûts de fonctionnement nets et des autorisations demandées, se trouvent sur le [site Web de la CPPM](#)^v.

État des résultats condensé prospectif pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 (en dollars)

Renseignements financiers	Prévisions des résultats 2022-2023	Résultats prévus 2023-2024	Écart (résultats prévus 2023-2024 moins prévisions des résultats 2022-2023)
Total des dépenses	4 917 219	5 142 171	224 952
Total des revenus	0	0	0
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	4 917 219	5 142 171	224 952

Les résultats prévus pour 2023-2024 de la CPPM reflètent les montants que nous avons reçus par le biais du budget principal et ne supposent pas d'excédents importants pour le moment. Nos prévisions pour 2022-2023 tiennent compte d'un excédent pour cet exercice car nous prévoyons un excédent au-delà du report de notre budget de fonctionnement en raison de postes clés vacants, y compris les nominations en attente du gouverneur en conseil tout au long de l'année.

Renseignements ministériels

Profil organisationnel

Ministre de tutelle : L'honorable Anita Anand, Ministre de la Défense nationale

Administrateur général : M^e Tammy Tremblay, Présidente

Portefeuille ministériel : Portefeuille de la Défense

Instruments habilitants : *Loi sur la défense nationale, Partie IV*^{vi}

Année d'incorporation ou de création : 1998

Autres : Pour plus de renseignements, veuillez visiter le [site Web de la CPPM](#)^{vii}

Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

Des renseignements sur la raison d'être, le mandat et le rôle de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada se trouvent dans le [site Web de la CPPM](#).^{viii}

Contexte opérationnel

Des renseignements sur le contexte opérationnel se trouvent dans le [site Web de la CPPM](#).^{ix}

Cadre de présentation de rapports

Le cadre ministériel des résultats et le répertoire des programmes approuvés de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada pour 2023-2024 sont illustrés ci-dessous.

Représentation graphique du Cadre ministériel des résultats et du Répertoire des programmes

Cadre ministériel des résultats	Surveillance indépendante de la Police militaire		Services internes
	<p>Résultat ministériel : Les rapports finaux présentent des conclusions et des recommandations judiciaires et sont communiqués en temps opportun.</p>	<p>Indicateur : Pourcentage de recommandations résultant des enquêtes menées sur des plaintes liées à la conduite ou à l'ingérence qui sont acceptées par l'autorité responsable du ministère de la Défense nationale (habituellement le Grand Prévôt des Forces canadiennes).</p> <p>Indicateur : Pourcentage des décisions finales qui ne sont pas annulées à la suite d'un contrôle judiciaire.</p> <p>Indicateur : Pourcentage des rapports provisoires (y compris les rapports de conclusion) qui ont été émises dans des dossiers qui ne sont pas des dossiers d'intérêt public dans les 18 mois, à partir du moment où la divulgation est largement reçue jusqu'à la publication du rapport provisoire. On admet que cet indicateur peut ne pas s'appliquer dans certains cas exceptionnellement complexes.</p>	
	<p>Résultat ministériel : Les demandes d'information concernant des dossiers relatifs à des plaintes sont traitées en temps opportuns.</p>	<p>Indicateur : Pourcentage des demandes d'information auxquelles une réponse initiale est fournie dans les 48 heures.</p>	
Répertoire des programmes	Règlement des plaintes		
	<p>Résultat ministériel : La Police militaire et le public ont accès à des informations à jour sur les questions traitées par la CPPM.</p>	<p>Indicateur : Mises à jour trimestrielles du sites Web contenant les conclusions et les recommandations de la CPPM, au moyen des résumés des dossiers et des rapports finaux de la CPPM dans les dossiers d'intérêt public.</p> <p>Indicateur : Nombre d'activités ou de présentations de sensibilisation tenues au sujet du mandat, des rôles et des responsabilités de la CPPM.</p> <p>Indicateur : Pourcentage des présentations à des parties prenantes ou à des groupes cibles qui ont été accueillies favorablement.</p>	

Renseignements connexes sur le répertoire des programmes

Des renseignements sur les dépenses prévues, les ressources humaines et les résultats liés au répertoire des programmes de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^x.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le [site Web de la CPPM](#).^{xi}

- ▶ [Analyse comparative entre les sexes plus](#)^{xii}

Dépenses fiscales fédérales

Le plan ministériel de la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada ne comprend pas de renseignements sur les dépenses fiscales.

Les mesures fiscales relèvent du ministre des Finances. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût des dépenses fiscales fédérale dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{xiii}. Ce rapport fournit aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédéraux connexes, ainsi que sur les évaluations fiscales, les rapports de recherche et les analyses comparatives entre les sexes plus.

Coordonnées de l'organisation

Communiquez avec la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada :

Appelez la ligne d'information

613-947-5625; 1-800-632-0566 (numéro sans frais)

Envoyez une lettre

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada

270, rue Albert, 10^e étage

Ottawa (Ontario) K1P 5G8

Canada

Contactez-nous pour organiser une consultation privée.

Envoyez un courriel

commission@mpcc-cppm.gc.ca

Remarque : Nous ne pouvons pas garantir la sécurité des communications électroniques

Visitez notre site Web

mpcc-cppm.gc.ca^{xiv}

Suivez-nous sur Twitter

[@CPPM_Canada](https://twitter.com/CPPM_Canada)

Suivez-nous sur LinkedIn

[@CPPM-Canada](https://www.linkedin.com/company/cppm-canada)

Aimez-nous sur Facebook

[@CPPMCanada](https://www.facebook.com/CPPMCanada)

Annexe : définitions

analyse comparative entre les sexes plus (ACS Plus) (gender-based analysis plus [GBA Plus])

Outil analytique servant à faciliter l'élaboration de politiques, de programmes et d'autres initiatives adaptés et inclusifs. L'ACS Plus est un processus qui consiste à déterminer qui est touché par la problématique ou par les possibilités envisagées dans le cadre de l'initiative, à déterminer comment l'initiative pourrait être adaptée pour répondre aux divers besoins des personnes les plus touchées, à prévoir les obstacles qui empêchent d'accéder à l'initiative ou d'en bénéficier et à les atténuer. L'ACS Plus est une analyse intersectionnelle qui va au-delà des différences biologiques (sexe) et socioculturelles (genre) pour tenir compte d'autres facteurs, comme l'âge, le handicap, l'éducation, l'ethnicité, le statut économique, la géographie, la langue, la race, la religion et l'orientation sexuelle.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Cadre qui comprend les responsabilités essentielles du ministère, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

dépenses non budgétaires (non budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le Budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures normales de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

innovation à fort impact (high impact innovation)

L'innovation à fort impact varie selon le contexte organisationnel. Dans certains cas, il peut s'agir de tenter quelque chose de très nouveau ou sortant des sentiers battus. Dans d'autres cas, il peut s'agir d'apporter progressivement des améliorations dans un domaine où les coûts sont élevés ou de résoudre des problèmes auxquels un grand nombre de Canadiens ou de fonctionnaires doivent faire face.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

plan ministériel (Departmental Plan)

Document énonçant les priorités, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises d'un ministère sur une période de trois ans qui commence à l'exercice indiqué dans le titre du document. Les plans ministériels sont présentés au Parlement chaque printemps.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Plan ministériel 2023-2024, les priorités pangouvernementales sont les thèmes généraux décrivant le programme du gouvernement dans le discours du Trône de 2021: bâtir un présent et un avenir plus sains; développer une économie plus résiliente; mener une action climatique audacieuse; travailler plus fort pour rendre les collectivités sécuritaires, défendre la diversité et l'inclusion; avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation; lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein d'un ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Présentation d'information sur le rendement réel d'un ministère au cours d'un exercice par rapport à ses plans, priorités et résultats attendus énoncés dans son plan ministériel pour cet exercice. Les rapports sur les résultats ministériels sont présentés au Parlement chaque automne.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes d'un ministère qui décrit la manière dont les ressources sont organisées pour s'acquitter des responsabilités essentielles du ministère et atteindre ses résultats prévus.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

résultat ministériel (departmental result)

Changement qu'un ministère cherche à influencer. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats du niveau des programmes.

Notes en fin d'ouvrage

- i. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- ii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iii. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- iv. Budget principal des dépenses 2022-2023, <https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/depenses-prevues/plan-depenses-budget-principal.html>
- v. Site Web de la CPPM, <https://www.mpcc-cppm.gc.ca/corporate-organisation/reports-rapports-eng.aspx>
- vi. *Loi sur la défense nationale, Partie IV*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/N-5/page-30.html#h-369784>
- vii. Site Web de la CPPM, <https://www.mpcc-cppm.gc.ca/index-fra.aspx>
- viii. Site Web de la CPPM, <https://www.mpcc-cppm.gc.ca/the-commission-la-commission/mission-statement-enonce-de-mission-fra.aspx>
- ix. Site Web de la CPPM, <https://www.mpcc-cppm.gc.ca/the-commission-la-commission/mission-statement-enonce-de-mission-fra.aspx>
- x. InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- xi. Site Web de la CPPM, <https://www.mpcc-cppm.gc.ca/corporate-organisation/reports-rapports-fra.aspx>
- xii. Analyse comparative entre les sexes plus, <https://www.mpcc-cppm.gc.ca/corporate-organisation/reports-rapports/departmental-plan-ministeriel/gender-based-analysis-plus-analyse-comparative-entre-les-sexes-plus-2023-2024-fra.aspx>
- xiii. Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>
- xiv. Site Web de la CPPM, <https://www.mpcc-cppm.gc.ca/index-fra.aspx>